

# Option DROIT & AFFAIRES

## L'ÉVÉNEMENT

### Fierville Ziadé : nouvelle boutique spécialisée en contentieux des affaires et arbitrage

Les deux associés-fondateurs se connaissent depuis longtemps, pour s'être rencontrés alors qu'ils étaient tous deux stagiaires chez Bredin Prat, il y a quinze ans. Restés en contact depuis, leurs échanges professionnels les amènent à comprendre qu'ils partagent la même vision de leur métier, et les mêmes valeurs de fonds, quand bien même leurs parcours ont été différents : si Jérémie Fierville a gardé la robe depuis le début de sa carrière, effectuée entre Freshfields Bruckhaus Deringer au sein du département contentieux pendant neuf ans, puis dans sa propre structure indépendante, Marie-Aude Ziadé a, elle, suivi un chemin différent. Après quelques années passées dans des cabinets tels que White & Case (2006-2008) et Wilhelm & associés (2008-2011), elle rejoint le monde de l'entreprise, d'abord en tant que juriste, chez Arkema, puis en tant que directrice juridique résolution des différends chez Areva. L'un et l'autre arrivés «au bout d'une période» professionnelle voient donc l'association comme une évidence. Lorsque Jérémie Fierville lui propose de mettre en commun leurs compétences mutuelles, Marie-Aude Ziadé perçoit l'aventure entrepreneuriale tant souhaitée juste au bout du chemin. Impossible pour elle, de refuser ce qu'elle appelle des «conditions exceptionnelles» : ils se connaissent bien et partagent la même approche professionnelle. Une réflexion de huit mois est entamée et, début septembre, Fierville Ziadé voit le jour. Dédiée au contentieux des affaires et à l'arbitrage, la boutique espère toucher une clientèle choisie au

regard de la spécialité des deux avocats. D'une part, Marie-Aude Ziadé espère convaincre des entreprises des secteurs industriels qu'elle connaît bien, d'autre part, Jérémie Fierville entend toucher une clientèle issue des milieux de la banque/finance, mais aussi du milieu médical. Pour y parvenir, les deux associés savent qu'il faudra redoubler d'efforts sur l'année inaugurale : «L'un de nos objectifs d'ici la fin de l'année est de communiquer sur la singularité que l'alliance de nos compétences représente. Nous nous apprêtons notamment à partir en roadshow à l'international, car nous disposons d'un réseau important de clients et de partenaires auxquels nous souhaitons nous présenter», explique Marie-Aude Ziadé. Le roadtrip inaugural devrait débuter en novembre par l'Angleterre, et se poursuivre par l'Allemagne, les Etats-Unis et la Suisse notamment. «Nous sommes convaincus qu'il y a une place en arbitrage pour les cabinets «boutique». Nous nous positionnons sur les dossiers où l'expertise juridique prime sur le traitement d'une masse de données techniques, ou ceux qui sont susceptibles d'être menés en réseau.» En parallèle, un recrutement devrait débuter afin d'étoffer l'équipe pour l'instant composée des deux associés. «Nous sommes en phase active de recrutement en vue de constituer une équipe nous permettant d'accorder notre capacité de traitement à notre volume d'affaires.», détaille encore l'associée. Une collaboratrice devrait d'ailleurs rejoindre l'équipe d'ici peu. ■

Marie-Stephanie Servos

## AU SOMMAIRE

### Communauté

Une « Factory » pour accompagner les directions juridiques dans leur mutation digitale p.2  
Carnet p.3-4

### Affaires

Nakan entre dans le giron d'un industriel américain p.5  
Conseil d'OpenGate Capital : Lionel Spizzichino, associé de Willkie Farr & Gallagher p.5  
Deals p.6-7

### Analyses

«Hard Brexit» : Londres dévoile les conséquences d'un «no-deal» pour les faillites internationales p.8-9  
La concurrence dans les marchés publics : quel cadre et quelles recommandations ? p.10-11

### Trois cabinets sur le rachat de Tropic par Coca-Cola

Coca-Cola a annoncé la conclusion d'un accord avec la société Alizé en vue de l'acquisition de 100 % des activités de Tropic en France. L'acquisition de Tropic S.A.S s'inscrit dans la stratégie de diversification annoncée en 2017 visant à offrir un choix plus large de boissons aux consommateurs, en ligne avec leurs attentes. C'est la première fois que Coca-Cola acquiert une marque française, ambitionnant ainsi de devenir un acteur majeur des boissons plates aux fruits, un des segments clés des boissons sans alcool, en croissance régulière au cours des dernières années. Créée en 1982, Tropic est une marque emblématique de l'univers des boissons sans alcool qui bénéficie d'une forte notoriété. Ses produits sont disponibles en canettes et en bouteilles PET en circuit hors domicile et dans la plupart des enseignes de la grande distribution, en France et en Belgique. La marque a été rachetée en 2005 par la société Cafés Folliet, une entreprise familiale française dirigée par Bernard Folliet dont le siège est à Chambéry, qui en a assuré le développement depuis. Sous son impulsion, Tropic, dont le slogan imaginé par Thierry Ardisson dans les années 1980 «Quand c'est trop c'est Tropic» a marqué les esprits, est d'ailleurs parvenu à multiplier son chiffre d'affaires par vingt, notamment grâce à sa commercialisation en grande surface, jusqu'à atteindre 28 millions d'euros en 2017. Coca-Cola France était conseillé par **DLA Piper** avec **Sonia de Kondserovsky**, associée, **Guillaume Bain**, **Aymeric Robine** et **Hugo Lequien** sur les aspects corporate, **Karine Disdier-Mikus**, associée, et **Audrey Bovie** sur les aspects propriété intellectuelle, **Philippe Danesi**, associé, et **Eva Amor** sur les aspects droit social. Les due diligences fiscales étaient réalisées par **PWC Société d'Avocats** avec **Marc-Olivier Roux**, associé, et **Stéphanie Dodin**. Alizé était conseillé par **CMS Francis Lefebvre Lyon Avocats** avec **Charles-Yves Rivière**, associé, et **Laurine Lavergne** sur les aspects corporate et **Valéry Brisson**, associé, et **July Bailly** sur les aspects fiscaux.

### Trois cabinets sur l'acquisition de Treezor par Société Générale

Société Générale annonce l'acquisition de Treezor et accélère sa stratégie d'open innovation. Créée en 2015, la fintech a développé une plateforme de services bancaires et de paiement qu'elle met à disposition de ses clients (marchands, plateformes collaboratives, établissements de crédit et néobanques) en marque blanche via des API. Etablissement de monnaie électronique avec services de paiement agréé par l'ACPR, membre principal du réseau Mastercard et raccordé au réseau SEPA, Treezor fournit ces prestations à une trentaine d'entreprises innovantes du secteur financier, disposant ou non d'une licence. Durant sa courte vie, Treezor a réussi à lever 3 millions d'euros auprès du holding d'investissement de Benjamin Jayet (également actionnaire de référence de la fintech HiPay Group S.A., cotée sur Euronext), BJ Invest, qui en est devenu l'actionnaire majoritaire. En deux ans d'activité, les volumes gérés par Treezor ont atteint 3 milliards d'euros par an et 300 000 cartes de paiement ont été émises. Cette acquisition, soumise à l'accord de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), permettra aux métiers de la Société Générale d'innover au service des clients de la banque et d'accompagner le développement des fintechs et néobanques. Société Générale, première banque française à avoir fait l'acquisition d'une fintech dès 2015 avec Fiducéo, puis plus récemment avec Lumo, pour

suit ainsi sa stratégie d'open innovation différenciante basée sur une relation de partenariat étroit avec les acteurs de l'écosystème fintech dans le monde. **Vigüé Schmidt & Associés** conseille Treezor et ses actionnaires avec **Fabrice Veverka**, associé, et **Charles Fillon** sur les aspects M&A/corporate, et **Christel Alberti**, associée, sur les aspects fiscaux. Société Générale est conseillée par le cabinet **DLA Piper** avec **Sonia de Kondserovsky**, associée, en corporate, **Marie-Charlotte Mevel** et **Sidney Rosenberg** sur les aspects de réglementation bancaire et financière, **Fabrice Armand**, associé, et **Dibril Sako** sur les aspects fiscaux, **Raphaël Bera**, associé et **Louise Chappey** sur les aspects IT et digital, **Jonathan Rofé**, associé, et **Caroline Goupil** sur les aspects de droit social et **Philippe Danesi**, associé, et **Eva Amor**. Les fondateurs opérationnels de Treezor sont assistés par **DS Avocats** avec **Arnaud Langlais**, associé, sur les aspects M&A/corporate et **Christophe Billet**, associé, sur les aspects fiscaux.

## DROIT GÉNÉRAL DES AFFAIRES

### Jones Day et Nabarro & Hinge sur le financement de Rabot Dutilleul

Le groupe familial de construction lillois Rabot Dutilleul lève 51 millions d'euros auprès d'un pool bancaire, afin de structurer son financement et d'enclencher son nouveau projet stratégique. Le Crédit Agricole Nord de France, la Banque Populaire du Nord et la Caisse d'Épargne Hauts-de-France (également agent unique de facilités) sont intervenus comme banques coordinatrices, afin d'organiser les participations d'Arkéa banque entreprises et institutionnels, de La Banque Postale, du CIC Nord-Ouest, de LCL, et de la Société Générale. Groupe familial indépendant et international de construction et développement immobilier fondé en 1920 et présent en France, Belgique, Allemagne et Pologne, Rabot Dutilleul compte aujourd'hui parmi les dix premiers acteurs français du BTP avec près de 1 500 collaborateurs. Il a réalisé un chiffre d'affaires global de 713 millions d'euros en 2017. Les banques coordinatrices, ainsi que les coarrangeurs et prêteurs, étaient conseillés par **Jones Day** avec **Isabelle Maury** et **Camille Tauziède**. Le groupe Rabot Dutilleul était quant à lui conseillé par **Nabarro & Hinge** avec **Jonathan Nabarro**, associé, et **Alexander Hahn**.

### Gide et Allen & Overy sur l'émission obligataire subordonnée Groupama

Groupama a réalisé le placement auprès d'investisseurs institutionnels de titres subordonnés de maturité dix ans pour un montant total de 500 millions d'euros, avec un coupon annuel de 3,375 %. Cette opération contribue à la gestion active du capital de Groupama en profitant des opportunités de marché. Le nouvel instrument proposé a rencontré un large succès auprès des investisseurs institutionnels avec un livre d'ordre souscrit près de trois fois. BNP Paribas, Citigroup, Crédit Agricole CIB, HSBC (structureur unique), J.P. Morgan et Natixis ont agi en tant que teneurs de livre associés sur l'opération. Le nouvel instrument sera coté sur Euronext Paris. **Gide** est intervenu comme conseil du syndicat bancaire avec **Hubert du Vignaux**, associé, **Laurent Vincent**, **Mariléna Gryparis** et **Stéphanie Trost**. Groupama était conseillé par **Allen & Overy LLP** avec **Hervé Ekué**, associé, **Soline Louvigny** et **Marc Ghorayeb**.